Pour diffusion immédiate : 05/08/2026 **GOUVERNEURE KATHY HOCHUL**

LA GOUVERNEURE HOCHUL SIGNE UNE LOI VISANT À RENFORCER LES INSPECTIONS DES TOURS DE REFROIDISSEMENT À NEW YORK

La nouvelle loi impose une certification semestrielle des tours de refroidissement, une intervention plus rapide en cas de risque sanitaire et des sanctions renforcées en cas d'infraction

Ces nouvelles exigences contribueront à réduire l'exposition des New-Yorkais à la légionelle

La gouverneure Kathy Hochul a signé aujourd'hui une loi obligeant les propriétaires et exploitants de tours de refroidissement de la ville de New York à certifier que leurs installations ont été inspectées, testées, nettoyées et désinfectées conformément au Code administratif de la ville de New York. Les tours de refroidissement peuvent être à l'origine d'épidémies de légionellose, une infection bactérienne qui provoque des symptômes grippaux et peut être mortelle. La loi fixe les délais dans lesquels les propriétaires d'immeubles doivent signaler au Département des bâtiments de la ville de New York (NYC DOB) tout risque pour la santé publique lié aux tours de refroidissement et prendre les mesures correctives nécessaires. Elle renforce également les sanctions civiles applicables aux propriétaires qui ne respectent pas ces obligations.

« La protection de la santé et de la sécurité des New-Yorkais est ma priorité absolue », **a déclaré la gouverneure Hochul.** « Les récentes épidémies de légionellose rappellent l'urgence de renforcer les exigences en matière de certification, et nous nous réjouissons de collaborer avec la Ville afin de mieux protéger les New-Yorkais contre ces menaces pour la santé publique », a-t-elle ajouté.

La loi (S08472-A/A09058A) imposera une certification semestrielle des tours de refroidissement, qui devra être effectuée en janvier et en juillet de chaque année ou aux dates fixées par le Département des bâtiments de la ville de New York. En outre, la loi précise que les propriétaires d'immeubles doivent remédier à toute défaillance en matière d'entretien dans les meilleurs délais, et au plus tard dans les 48 heures. Elle leur impose également de signaler au Département des bâtiments de la ville de New York tout niveau de micro-organismes présentant un risque grave pour la santé et d'y remédier dans les meilleurs délais, et au plus tard dans les 24 heures. Elle renforce également les sanctions civiles applicables en cas d'infraction : 2 500 dollars pour une

première infraction, 7 000 dollars pour une deuxième infraction ou toute récidive, et jusqu'à 12 500 dollars lorsqu'une infraction entraîne un décès ou des blessures graves.

Le Dr James McDonald, commissaire à la santé de l'État de New York, a déclaré : « Je remercie la gouverneure Hochul pour le rôle moteur qu'elle a joué dans l'adoption de cette loi, qui renforce encore la réglementation de l'État de New York, parmi les plus avancées du pays en matière de tours de refroidissement, tout en réduisant l'exposition du public à la *Legionella*. Les exploitants de tours de refroidissement doivent s'assurer que les analyses et les traitements sont effectués aux intervalles prescrits. Le département poursuivra ses actions de sensibilisation auprès des services de santé locaux et des professionnels de santé afin de mieux faire connaître les pneumonies estivales et d'encourager la réalisation de prélèvements cliniques pour la recherche de *Legionella* chez les patients présentant une pneumonie durant les mois d'été. »

Le maire de New York, Zohran Mamdani, a déclaré : « Assurer la sécurité des New-Yorkais, c'est prévenir les épidémies avant qu'elles ne surviennent en veillant à ce que les propriétaires d'immeubles assument pleinement leurs responsabilités en matière d'entretien des tours de refroidissement. La ville de New York applique la réglementation la plus stricte du pays en matière de tours de refroidissement, avec des inspections, un entretien et des analyses réguliers visant à prévenir la propagation de la bactérie *Legionella*. Chaque année, nous tenons les propriétaires responsables de leurs obligations en leur infligeant des amendes représentant plusieurs centaines de milliers de dollars, et nous nous réjouissons de toute occasion de renforcer encore ces mesures de protection. Chaque New-Yorkais est en droit d'attendre que sa ville mette tout en œuvre pour protéger sa santé. »

La présidente du Conseil municipal de New York, Julie Menin, a déclaré : « Aucune famille ne devrait jamais perdre un proche à la suite d'une épidémie de légionellose qui aurait pu être évitée. Cette loi constitue une étape importante pour renforcer les obligations des propriétaires et garantir que les tours de refroidissement présentant un danger soient inspectées, signalées et remises en conformité avant de mettre des vies en péril. Je remercie la gouverneure Hochul d'avoir signé cette loi et de son engagement en faveur de la protection des New-Yorkais. À l'échelle de la ville, le conseil continuera de promouvoir de nouvelles réformes en organisant, dès le mois de septembre, une audition de contrôle approfondie et en présentant un ensemble de mesures législatives destinées à renforcer la prévention, la transparence et la protection de la santé publique, afin qu'une épidémie d'une telle ampleur ne se reproduise plus jamais. »

Le sénateur Cordell Cleare a déclaré : « J'ai rédigé ce projet de loi il y a un an, à la suite de l'épidémie de légionellose survenue à Harlem, et je remercie la gouverneure de l'avoir signé dans les meilleurs délais. Je me réjouis de collaborer avec la gouverneure Hochul à la mise en œuvre d'un ensemble de solutions visant à garantir une eau d'une qualité irréprochable, de la source au robinet. »

Le membre de l'Assemblée Jordan Wright a déclaré : « La légionellose constitue une menace grave, mais évitable, pour la santé publique, et nous ne pouvons pas nous permettre d'attendre que des New-Yorkais tombent malades — ou pire encore — avant d'agir. Cette loi renforce nos dispositifs de protection en imposant des analyses et des certifications plus fréquentes des tours de refroidissement, en fixant des délais clairs pour remédier aux situations dangereuses et en alourdissant les sanctions applicables aux propriétaires d'immeubles qui ne respectent pas leurs obligations en matière de protection du public. Je suis fier d'avoir porté cette loi, car chaque New-Yorkais est en droit d'attendre que les lieux où il vit, travaille et se rassemble soient sûrs. Je tiens à remercier la gouverneure Kathy Hochul pour le rôle moteur qu'elle a joué et pour avoir promulgué cette mesure essentielle. Grâce à son soutien, nous avons franchi une étape importante vers la prévention de futures épidémies, le renforcement de la responsabilité des propriétaires négligents et la protection de la santé et de la sécurité des New-Yorkais. »

La membre de l'Assemblée Amy Paulin a déclaré : « Trop de familles à travers l'État de New York ont perdu un proche à cause de la légionellose, alors que ces drames auraient pu être évités. Chaque New-Yorkais est en droit d'avoir l'assurance que les immeubles qui l'entourent sont sûrs et que leurs propriétaires répondent de leurs obligations. Je remercie la gouverneure Hochul pour le rôle moteur qu'elle a joué en promulguant cette importante mesure de protection de la santé publique. »

La légionellose est causée par la bactérie *Legionella*, qui prolifère dans les eaux chaudes. La maladie se transmet par l'inhalation de gouttelettes d'eau contenant la bactérie. Il s'agit d'une forme de pneumonie qui provoque des symptômes grippaux, notamment de la fièvre, des frissons, des douleurs musculaires et de la toux. Toute personne qui pense avoir contracté la légionellose est invitée à consulter immédiatement son professionnel de santé.

###

Informations supplémentaires disponibles sur le site Web www.governor.ny.gov
État de New York | Executive Chamber | press.office@exec.ny.gov | 518.474.8418
Inscrivez-vous pour recevoir les informations les plus récentes du Bureau de la gouverneure : ny.gov/signup | Envoyez NEW YORK par SMS au 81336

SE DÉSABONNER
Pour vous désabonner de cette liste de diffusion et ne plus recevoir ses courriels, envoyez un e-mail à press.release+unsubscribe@exec.ny.gov.